

RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00334
Numéro SIREN : 851 158 402
Nom ou dénomination : PERSPECTIVES

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2022 sous le numéro de dépôt 4760

Société PERSPECTIVES

SAS au capital de 1 231 356 €

Siège social : 16 rue des taillées 79180 CHAURAY

Immatriculation R.C.S. de Niort n ° 851 158 402

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 27 OCTOBRE 2022

OBJET : REDUCTION DU CAPITAL PAR LE REMBOURSEMENT ET
L'ANNULATION DE 803 ACTIONS DETENUES PAR LA SOCIETE ZEN MONEY

Le 27 octobre 2022, à 11 heures,

Les actionnaires de la société PERSPECTIVES se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation faite par le président.

Chaque actionnaire a été convoqué le 12 octobre 2022

Les 3 sociétés associées disposant ensemble les 1918 actions composant le capital social actuel sont présentes :

- La société SAS ZENMONEY : 1361 actions (70.91%)
- La société SAS OCTOBRE 74 CONSEILS : 312 actions (16.27%)
- La société SAS ATELIERS M.B. : 245 actions (12.82%)

Monsieur Jean Noël SIMONIN, représentant légal de la personne morale présidente, la société ZEN MONEY, préside la séance.

Madame Marie Béatrice SIMONIN, représentante légale de la société ATELIERS M.B. est nommée scrutatrice.

Monsieur Pierre RAVENEAU, représentant légal de la société OCTOBRE 74 CONSEILS est nommé secrétaire de séance

La feuille de présence signée par les représentants légaux des 3 sociétés actionnaires certifie qu'ils détiennent ensemble 1918 actions, soit 100% des titres et des droits de vote.

Le président constate que l'assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions à l'ordre du jour

PR
TN
MB

Le président rappelle que les convocations adressées aux associés, son rapport et les projets de résolutions leur ont été communiqués dans les délais légaux prévus.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée doit se prononcer :

- Réduction de capital, non motivée par des pertes, réservée à 803 actions détenues par la société ZEN MONEY, titres qui seront achetés, remboursés et annulés.
- Changement de la personne morale présidente : démission de la société ZEN MONEY de son mandat de présidente, et nomination de la société OCTOBRE 74 CONSEILS comme nouvelle personne morale présidente.
- Adaptation statutaire en fonction du nouveau montant du capital.
- Pouvoirs donnés au président pour effectuer les formalités d'enregistrement au greffe suite au changement du capital social et de la personne morale présidente.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Les 3 actionnaires actuels de la société ont signé le 26 août 2022 un protocole d'accord cadre organisant les conditions et le processus de la sortie de la société ZEN MONEY du capital de la société PERSPECTIVES dont elle est la présidente et l'associée majoritaire.

Les parties prenantes à ce protocole constatent que le processus juridique et financier préalable prévu à la sortie complète de la société ZEN MONEY du capital de la société PERSPECTIVES a été réalisé :

- Madame Marie Béatrice SIMONIN a apporté le 20 octobre 2022 à la société ATELIERS M.B. dont elle est la présidente et l'actionnaire exclusive, 150 actions de la société ZEN MONEY qu'elle détenait à titre personnel, puis les a échangés le 21 octobre 2022 contre 245 actions de la société PERSPECTIVES.
- Le 22 octobre 2022, une assemblée générale extraordinaire de la société PERSPECTIVES a agréé la société ATELIERS M.B. comme nouvelle associée et entérinée la nouvelle répartition du capital social entre les 3 associées ; cette assemblée a par ailleurs donné pouvoirs au président pour contracter 2 emprunts bancaires de 210000 € chacun, avec autorisation de nantir les actions de la société et de ses filiales pour les garantir.

Les sociétés parties prenantes du protocole constatent donc que les conditions suspensives à la concrétisation juridique et financière de leur accord sont réalisées par l'entrée préalable de la société ATELIER M B. dans le capital la PERSPECTIVES et l'obtention de 2 prêts bancaires à 7 ans pour un montant total de 420000 C.

En conséquence la sortie de ZEN MONEY du capital de la société PERSPECTIVES par la cession directe entre associés de 558 actions et par le remboursement concomitant de 803 actions dans le cadre d'une réduction de capital peut être réalisée.

Ceci ayant été exposé, il a été convenu ce qui suit

5211
P2
MBS

Première résolution : réduction du capital social, non motivée par des pertes, réservée à la société ZEN MONEY par l'acquisition puis l'annulation de 803 actions de la société

Les actionnaires décident à l'unanimité de réaliser une réduction du capital de la société PERSPECTIVES par l'acquisition de 803 actions appartenant à la société ZEN MONEY, titres qui après le remboursement de leur valeur vénale seront annulés dans les comptes de la société.

La valeur vénale d'achat d'une action retenue par les associés étant de 835 €, la créance de remboursement des 803 actions à la société ZEN MONEY s'élève de 670505 €, montant qui sera payé comptant en numéraire au bénéficiaire.

Cette opération d'achat puis d'annulation de titres sera comptabilisée comme suit :

- Compte tenu de la valeur nominale statutaire unitaire de 642 € d'une action, le capital social est réduit de 515526 €, et le nouveau capital social de la société PERSPECTIVES s'élève à 715830 €, composé de 1115 titres, répartis entre la société OCTOBRE 74 CONSEILS (725 actions) et la société ATELIERS M.B. (390 actions)
- Pour solder le règlement de cette créance, un prélèvement de 154979 € sera effectué sur le compte report à nouveau

Le cout financier de cette réduction du capital social qui s'élève à 670505 € est financé d'une part par 2 emprunts bancaires de 210000 € amortissables sur 7 ans, soit 420000 € au total, et d'autre part par un prélèvement de 250505 € dans la trésorerie disponible du groupe et de ses filiales.

Cette réduction de capital n'étant pas motivée par des pertes, elle sera réalisée sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas la somme de 50.000 €.

Elle confère tous pouvoirs au Président à l'effet de réaliser à l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions, cette réduction de capital et constater le rachat et l'annulation des actions.

Deuxième résolution : changement de la personne morale présidente

Les associés prennent acte de la démission de la société ZEN MONEY de ses fonctions de personne morale présidente de la société PERSPECTIVES, avec prise d'effet à ce jour.

Les associés décident à l'unanimité de nommer comme nouvelle personne morale présidente, la société OCTOBRE 74 CONSEILS représentée par son président monsieur Pierre RAVENEAU, avec prise d'effet à ce jour.

Pr JHI
gkt

Quatrième résolution : adaptations statutaires et réglementaires

Les associés décident à l'unanimité de mandater la nouvelle personne morale présidente pour adapter les dispositions statutaires concernant le nouveau montant, la nouvelle composition et répartition du capital social telle que ceci est exposé dans la première résolution ci-dessus.

Les associés mandatent aussi la nouvelle personne morale présidente pour effectuer les formalités nécessaires afin d'enregistrer le changement de la personne morale présidente auprès du greffe de Niort.

Après le vote de ces résolutions, la séance a été levée à 12 heures 30, après établissement et signature de présent procès-verbal,

Fait à CHAURAY, le 27 octobre 2022,

La société ZEN MONEY

La société OCTOBRE 74 CONSEILS

La société ATELIERS M.B.

Mr Jean Noël SIMONIN

Mr Pierre RAVENEAU

Mme Marie Béatrice
SIMONIN

Président

Secrétaire

Scrutatrice

